



International Baby Food Action Network - IBFAN

Geneva Infant Feeding Association - GIFA

1998 Recipient of the Right Livelihood Award



Allaitement et développement durable : nos enfants nous remercieront !

Genève, septembre 2016

Cette année, le thème international choisi pour la semaine mondiale de l'allaitement est « **L'allaitement maternel, une clef pour le développement durable** »ⁱ. En effet, les recherches récentes prouvent qu'allaiter constitue **un véritable geste éco-bio-logique**.ⁱⁱ

Allaiter, geste écologique – le lait maternel est une énergie renouvelable, qui ne produit pas de déchets et ne pollue pas l'environnement.

Allaiter, geste biologique – l'allaitement maternel contribue à la survie, au développement et à la santé des bébés, leur fournissant nourriture, eau, protection immunologique ainsi que réconfort. Plus résistants, moins souvent hospitalisés, les bébés grandissent en meilleure santé. L'allaitement protège également l'enfant et la mère contre le surpoids et l'obésité, et la mère contre le cancer du sein et des ovaires.

Allaiter, geste logique – le lait maternel est fabriqué sur mesure pour le bébé mammifère. Nourrir son enfant soi-même, avec son propre lait, parfaitement adapté à la physiologie de son bébé, quoi de plus naturel ?

Pourtant, malgré l'impact de l'allaitement maternel sur la survie, la santé et le développement des enfants, et la santé des mamans, le volume global des ventes de préparations pour nourrissons a augmenté de 40% entre 2008 et 2013, passant de 5.5 à 7.8 kg par enfant et par année. En 2018, selon les estimations, ce chiffre pourrait atteindre les 10.8kg par enfant et par annéeⁱⁱⁱ et les ventes globales devraient se monter à 70 milliards de dollars en 2019^{iv}.

En Suisse, comme dans de nombreux autres pays, les taux d'allaitement maternel ont peu évolué ces 10 dernières années.^v Bien que la législation suisse protège les plus jeunes consommateurs et leurs parents en interdisant la publicité pour les préparations pour nourrissons, elle reste bien en-deçà des normes internationales adoptées à l'Assemblée Mondiale de la Santé, dont la Suisse est membre.^{vi} Contournant la législation en vigueur, les fabricants d'aliments infantiles axent quasi exclusivement leur communication sur les laits dits « 2^{ème} âge » et « de suite » qui ne sont pas couverts par l'interdiction, contrairement à ce que prévoit le Code international de commercialisation des substituts du lait maternel. Il en résulte que les parents de jeunes enfants se trouvent confrontés à un nombre incalculables de messages publicitaires trompeurs suggérant que les laits artificiels ont la même valeur que l'allaitement maternel.^{vii}

IBFAN-GIFA

Avenue de la Paix 11, 1202 Geneva

Phone +41 (0) 22 798 91 64

www.gifa.org



Pourtant, les recommandations de l'ONU en matière de la protection de l'allaitement maternel sont claires. En février 2015, le Comité des droits de l'enfant onusien a enjoint à la Suisse de « *veiller à ce que le Code international de commercialisation des substituts du lait maternel soit appliqué strictement* » et lui a demandé « *d'intensifier ses efforts visant à promouvoir l'allaitement maternel exclusif et continu* ». ^{viii} Toutefois, force est de constater que **le renforcement du cadre législatif en Suisse constitue un réel défi**, étant donné les liens contre nature que les fabricants d'aliments infantiles entretiennent avec les professionnels de santé et leurs associations ^{ix} ; dans notre pays, de tels conflits d'intérêt sont encore bien trop nombreux. La situation qui prévaut en Suisse n'est malheureusement pas une exception, comme le montre un récent rapport mondial de l'OMS, UNICEF et IBFAN ^x sur la mise en œuvre du Code au niveau national, qui révèle qu'un tiers des pays seulement ont adopté une législation suffisante pour protéger l'allaitement maternel et l'alimentation des jeunes enfants des messages commerciaux trompeurs.

Ne pas culpabiliser, mais offrir un environnement qui informe, protège et soutient ! Au lieu de culpabiliser les mères qui n'allaitent pas leur enfant, il faut offrir aux parents un environnement qui les protège et les informe afin qu'ils puissent effectuer un choix éclairé au sujet de l'alimentation de leur enfant. Il est également essentiel de soutenir ceux qui en ont besoin dans leur démarche d'allaitement. Pour cela, il convient d'adopter un ensemble de mesures : renforcement du cadre législatif protégeant l'allaitement et l'alimentation des jeunes enfants des influences commerciales, allongement du congé maternité à 6 mois après l'accouchement, protection et soutien pour les femmes allaitantes au travail, formation adéquate des professionnels de santé et information aux parents sur les réseaux de soutien.

La Suisse doit investir plus pour rendre l'environnement favorable à l'allaitement maternel – une priorité de santé publique et de développement durable !

Pour plus d'information : Rebecca Norton ou Camille Selleger, IBFAN-GIFA, +41 (0) 22 798 91 64

ⁱ Allaitement: une clé du développement durable, WABA 2016, voir <http://worldbreastfeedingweek.org/images/wbw2016-af-fre.jpg>

ⁱⁱ Voir <http://www.gifa.org/allaiter-un-geste-eco-bio-logiquecommuniquedepresse18-09-15/>; Written contribution to the 2016 Day of General Discussion of the UN Committee on the Rights of the Child "Children's Rights and the Environment", IBFAN, July 2016, voir http://www.gifa.org/wp-content/uploads/2016/08/IBFAN_2016-CRC-DGD-submission_FINAL.pdf

ⁱⁱⁱ Baker P. et al., *Global trends and patterns of commercial milk-based formula sales: is an unprecedented infant and young child feeding transition underway?*, Public Health Nutrition, 2016, voir http://www.babymilkaction.org/wp-content/uploads/2014/10/Baker-et-al_2016_Global-trends-and-patterns-of-formula-sales-is-an-IYCF-transition-underway.pdf

^{iv} Voir <http://www.who.int/mediacentre/news/releases/2016/breastfeeding/en/>

^v 14% des nourrissons sont allaités exclusivement jusqu'à 6 mois en 2003, voir http://tbinternet.ohchr.org/Treaties/CRC/Shared%20Documents/CHE/INT_CRC_NGO_CHE_19111_E.pdf; 18% en 2014 communication personnelle et, voir http://www.allaiter.ch/logicio/pmws/indexDOM.php?client_id=stillen&page_id=aktuell_4_5&lang_iso639=fr

^{vi} Code international de commercialisation des substituts du lait maternel et résolutions ultérieures pertinentes de l'Assemblée Mondiale de la Santé, voir <http://www.gifa.org/international/code-international/>

^{vii} http://www.gifa.org/wp-content/uploads/2016/09/20160412_Monitoring_Nestle_BebaPro2_Switzerland.pdf

^{viii} <http://www.gifa.org/allaitement-maternel-recommandations-du-comite-des-droits-de-lenfant-a-la-suisse/>

^{ix} *Allaitement et influences commerciales : La Suisse, mauvaise élève ?* Communiqué de presse de IBFAN-GIFA, 19 janvier 2015, voir <http://www.gifa.org/allaitement-maternel-et-influences-commerciales-la-suisse-mauvaise-eleve/>

^x *Marketing of breast-milk substitutes : National implementation of the International Code – Status report 2016*, World Health Organization/UNICEF/IBFAN, voir http://www.who.int/nutrition/publications/infantfeeding/code_report2016/en/; *Laws to protect breastfeeding inadequate in most countries*, World Health Organization/UNICEF/IBFAN, 9 May 2016, voir <http://www.gifa.org/laws-to-protect-breastfeeding-inadequate-in-most-countries/>